

Poids et Cours de la Monnoie

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC,
(Suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.)

L'OR.	Poids.		C. établi.		An. C.	
	Gros	grs.	£.	s.	d.	ll. s. a.
La Portugaise péfant	18	6	4	0	0	96 0 0
La Moydore	6	20	1	10	0	36 0 0
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles	17	0	3	12	0	86 8 0
La Guinée	5	8	1	3	4	28 0 0
Le Louis d'Or	5	3	1	2	6	27 0 0

En païant deux pennys un farthing (ou quatre sols et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L'ARGENT.	C. établi.		An. C.	
	£.	s.	d.	ll. s. d.
La Piastre Espagnole	0	5	0	6 0 0
L'Ecu d'Angleterre	0	5	6	6 12 0
L'Ecu de France de 6 livres tournois	0	5	6	6 12 0
L'Ecu de France de 4 livres 10 sols tournois	0	4	2	5 0 0
Le Shellïng Anglois	0	1	1	1 6 0
La pièce de France de vingt-quatre sols tournois	0	1	1	1 6 0
L'Efcalin	0	1	0	1 4 0
La pièce de France de trente-fix sols tournois	0	1	8	2 0 0

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénomées, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'icelles, seront légalement données en paiement de toutes dettes quelconques.

LIS TE

J. F. H

William

William

Alexis

Philip I

Patrick

Theodos

Maurice

J. Bte.

Nathani

ARJ

Ignace

Ignace I

Etienne

Jeremia

Modeste

François

Pierre M

Robert

Jean Pl

Benjam

Joseph

François

Jacques

Louis F

Jesse P

Louis F

Remon

Pierre C

Remi C

Louis C

Hyacin